

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON  
\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE  
M. Fabrice TOCABENS par Mme Isabelle LABROT  
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO  
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO  
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ  
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL  
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER  
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE  
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL  
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN  
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD  
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES  
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

**38**

#### **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution d'une subvention à l'Association sportive du collège Roumanille**

**M. DE BENITO**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

La ville d'Avignon porte des ambitions fortes autour des valeurs de réussite scolaire, solidarité, de citoyenneté.

Les enfants et les jeunes sont des publics pour lesquels elle attache la plus grande importance, afin de leur offrir à chacun des conditions d'épanouissement et d'apprentissages optimales.

En ce sens, la ville s'est engagée dans un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse, avec le label « Ville Amie des enfants ».

Nos engagements :

- Le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- Un parcours éducatif de qualité
- La participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune

Le collège Roumanille a développé depuis plusieurs années, une option « pompier-sécurité civile » pour des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, il est appuyé notamment par l'association sportive du collège Roumanille et la caserne de pompier du SDIS pour l'accompagnement de près d'une trentaine d'élèves suivants cette option.

Les jeunes concernés par ce cursus développent plusieurs compétences et qualités, ouverture d'esprit, solidarité, esprit de corps, citoyenneté.

Ces valeurs seront autant d'atouts dans leur projet professionnel que pour leur vie personnelle, et pour la ville d'Avignon.

L'évaluation du dispositif de l'option, et des résultats que les jeunes obtiennent, met en exergue un sens accru des responsabilités, de la confiance dont ils souhaitent se rendre dignes, ainsi qu'une meilleure motivation scolaire.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

En définitive, un « groupe pompier » qui tire vers le haut les classes et leurs camarades dans leur ensemble.

L'association sportive du collège Roumanille sollicite une aide financière exceptionnelle auprès de la ville d'Avignon, afin de pallier un manque de financement, et assurer ainsi le fonctionnement de l'option pour l'année scolaire 2025/2026 (activités, transport ou renouvellement des tenues...).

Considérant cette action comme s'inscrivant parfaitement dans les orientations et nos valeurs, nous souhaitons apporter un soutien à l'Association sportive du collège Roumanille au travers l'attribution d'une subvention à hauteur de 2500 €.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'Association sportive du Collège Roumanille l'attribution d'une subvention pour un montant de 2500 € ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Anne-Catherine LEPAGE



**PARVENU A LA PREFECTURE LE** 04/12/2025

**ACTE PUBLIE LE** 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :